



C O L L È G E
BEAUBOIS

POLITIQUE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

1. But de la politique

Le collège Beaubois croit que ses ressources humaines constituent sa principale richesse. C'est pourquoi il considère la santé, la sécurité et le bien-être des membres de son personnel comme des éléments de première importance.

Le but de la politique est de réduire les risques de lésions professionnelles par une gestion efficace de la santé et de la sécurité au travail.

Ainsi, le collège Beaubois entend utiliser différents moyens et mécanismes de prévention dont l'efficacité est démontrée. Le Comité de santé et de sécurité (Comité SST) est l'un de ces mécanismes.

Ce comité composé de représentants des employés et de la direction a plein pouvoir à l'intérieur de son mandat et jouit de notre appui constant.

2. Mandat du Comité SST

Le Comité de santé et de sécurité a pour mandat d'améliorer l'action en prévention en facilitant l'intégration de la prévention à toutes les activités de notre établissement et en favorisant la responsabilisation de chacun quant à l'identification, à l'élimination ou au contrôle des risques.

Le Comité est formé de membres du personnel de Beaubois (personnel enseignant, employés de soutien, membres de la direction).

3. *Communication*

La participation de tous les membres du personnel est souhaitée pour identifier les risques potentiels de lésion professionnelle. Le Collège mettra en place des mécanismes de communication afin de faciliter à ce sujet la circulation de l'information entre les membres du personnel, les membres du Comité SST et la direction.

4. *Prévention*

Le Collège fera connaître à tous les membres du personnel un programme de prévention. Ce programme sera mis à jour annuellement.

D. Trotter.

Daniel Trottier
Directeur général

ANNEXE

Membres du personnel ayant reçu une formation pour dispenser les premiers secours en milieu de travail

Formation accréditée par la CSST donnée par FORMA-SOINS en octobre 2008 (16 heures)

Frédéric Dionne
Maria Farah
Catherine Forget
Jocelyne Fortin
Diane Huard
Alain Lambert

Chahinez Mahindad
Sylvie Marrotte
Lise Millette
Johanne Paiement
André Szabo

Ces personnes sont habilitées à faire un examen primaire et/ou secondaire afin d'exécuter un plan d'intervention en situation d'urgence dans les cas suivants :

- Inconscience et évanouissement
- Étouffement
- Arrêt respiratoire et cardiaque (adulte)
- Hémorragie externe, interne et état de choc
- Brûlures, engelures, hypothermie, coup de chaleur
- Fractures (internes et externes) ou lésions aux os, muscles et ligaments
- Blessures aux yeux et brûlures
- Diverses intoxications
- Problèmes de santé divers (épilepsie, infarctus, hypo et hyperglycémie...)